RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

# ZONE DE DISTRIBUTION : SANTA LUCIA DI MORIANI

## Conclusion sanitaire

**2025** Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation.

## Indicateur global de qualité

**C**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

## Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ACQUA ORSU, SANGUINETTO. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 106 personnes sur 1 commune (SANTA-LUCIA-DI-MORIANI). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SANTA LUCIA DI MORIANI ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SANTA LUCIA DI MORIANI » qui assure l'exploitation du réseau.

## Quelques conseils

**ABSENCE**

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**CHLORE**

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

**TEMPÉRATURE**

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

**ENTRETIEN**

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

## Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — C — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **7 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

### NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **5,95 mg/L**
Valeur maxi : **7,4 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — - — Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

### TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur maxi : **0,2 NFU**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **25,8 °f**
Valeur maxi : **27 °f**

Édité le **19/05/2026**

UDI **02B002169**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS de CORSE - Délégation Départementale de la Haute Corse - Avenue Jean Zuccarelli
www.ars.corse.sante.fr 04.95.30.68.30 ars-corse-dt2b-sante-environn@ars.sante.fr